Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260409-DEL_2026_015-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DELIBERATION N° 2026-015

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO
CANTON : DOL DE BRETAGNE

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN
DÉPARTEMENT ILLE-et-VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 55 03 55

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 21** **VOTANTS : 25**

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 03 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Daniel GARCON, 1er adjoint.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Nathalie MICHEL, Monsieur Daniel GARCON, Madame Nadia TERTRAIS, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Sandra MACE, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Madame Martine FORTIN, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Daniel STERN, Madame Isabelle CADUDAL, Monsieur Hubert GOGER, Monsieur David GUELE, Madame Claudine COQUELIN, Monsieur Pierrick RUELLAN, Madame Gisèle THIEULANT, Monsieur Madelyn ROBIDOU, Madame Lucie SORT, Monsieur Mickaël GEORGES, Madame Léonor POINSOT, Monsieur Mathieu SIMON, Madame Sylvie URPHEANT

ABSENTS- PROCURATIONS : Monsieur Olivier COMPAIN, procuration donnée à Monsieur Daniel GARCON, Madame Manuella FERON, procuration donnée à Madame Nadia TERTRAIS, Monsieur Guillaume MOUSSON, procuration donnée à Madame Sandra MACE, Monsieur Richard JOUQUAN, procuration donnée à Monsieur Mathieu SIMON
ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Pierre-Yves OULHEN, Madame Flavie GREBERT

Madame Sandra MACE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-015 - Finances - Impôts locaux 2026

Rapporteur : Monsieur Daniel GARCON

Le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en fonction de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Le conseil municipal vote de ce fait chaque année les taux des impôts locaux, conformément aux articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts.

Le panier de recettes fiscales de la Commune est désormais composé :

- De la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- De la taxe d'habitation sur les seules résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ;
- De la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La Ville poursuit le gel des taux conformément à l'engagement pris de maîtriser la fiscalité. Il est donc proposé de maintenir les taux 2026 au niveau de ceux de 2025.

Taxes	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière (bâti)	37,00 %	37,00 %
Taxe foncière (non bâti)	44,55 %	44,55 %
Taxe d'habitation	14,42 %	14,42 %

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260409-DEL_2026_015-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide les taux d'imposition tels que présentés**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents liés à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le 1er Adjoint,

M. Daniel GARCON



La secrétaire de séance,

Mme Sandra MACE